

## **Règlement du concours photo août 2023**

### **Article 1 – Organisation du concours photo**

La société « Cin'Étoiles », dont le siège social est situé ZA La hutte Saint-Pierre, 56250 La Vraie-Croix et immatriculée sous le SIREN 441675014, organise un concours de photographies selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### **Article 2 – Acceptation du règlement**

Le règlement est librement consultable sur le site internet [www.cinetoiles.net](http://www.cinetoiles.net)

Toute participation au concours photo est conditionnée par l'acceptation pure et simple, sans réserve, du règlement par le participant. Aucune réclamation ne pourra y être apportée.

### **Article 3 – Thème du concours**

La photographie doit être prise sur les lieux de projection en plein air assurées par la société « Cin'Étoiles » entre le 1<sup>er</sup> et le 31 août 2023 et doit mettre en avant de façon originale la projection.

### **Article 4 – Durée et modalités de participation**

3.1. La photographie doit être envoyée avant le 5 septembre 2023.

3.2. La participation au concours est libre, gratuite et ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans à l'exclusion des salariés de la société Cin'Étoiles.

3.3. Le participant doit soumettre sa photographie au choix :

- En la publiant sur les réseaux sociaux avec le hashtag « cinetoiles »
- En taguant le compte Instagram @cinetoiles sur sa photo
- En taguant le compte Facebook @Cin'Etoiles - Projections événementielles
- En envoyant la photographie par email à [contact@cinetoiles.net](mailto:contact@cinetoiles.net)

3.4. Chaque participant ne peut présenter qu'une seule photographie.

## **Article 5 – Jury du concours et critères de sélection**

4.1. Le jury, composé par l'équipe de la société « Cin'Étoiles », sélectionnera parmi les photographies soumises à participation, leurs 5 photos préférées.

4.2. Les photographies seront jugées selon trois aspects :

- L'originalité de celle-ci
- La mise en valeur de la projection en plein-air
- La qualité technique

4.3. Le jury se réunira au mois de septembre et les résultats seront publiés au maximum le 30/09/2023.

4.4. Les gagnants seront contactés directement sur leur compte Instagram, Facebook ou bien sur leur adresse e-mail, en fonction de leur participation.

4.5. Chaque gagnant devra, si sa photo est retenue dans les 5 photos sélectionnées, fournir son fichier original par e-mail à [contact@cinetoiles.net](mailto:contact@cinetoiles.net)

4.6. Les 5 photographies gagnantes seront publiées sur les réseaux sociaux de la société « Cin'Étoiles » afin d'être présentées au grand public.

## **Article 6 – Prix et récompenses**

Les 5 participants désignés par le jury se verront offrir 2 places au tarif plein dans le cinéma de leur choix. Les lots seront envoyés par courrier au format papier ou bien par e-mail au format numérique en fonction du cinéma.

## **Article 7 – Autorisation et responsabilité**

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la société « Cin'Étoiles », sans limite de durée et gratuitement. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées.

La société Cin'Étoiles s'engage à ne pas dénaturer les photographies soumises dans le cadre du concours et à respecter l'auteur en mentionnant systématiquement son nom lorsque la photographie fera l'objet d'une reproduction ou d'une représentation.